



# ***INFOS Botans***

***AOUT 2025***

## **MAIRIE DE BOTANS**

**☎ 03 84 21 54 12**

**Mail : [secretariat@mairie-botans.com](mailto:secretariat@mairie-botans.com)**

**Web : <http://www.mairie-botans.com/>**

**Application ILLIWAP : Mairie de Botans**

**Heures d'ouverture :**

**Mardi de 17h à 18h**

**Samedi de 10h à 11h30**

## **REFECTION PONTS ET PASSAGE PIETON**

L'étanchéité des deux ponts est en cours de réalisation. La Municipalité profite de la réfection de la route départementale pour refaire intégralement le passage piéton au niveau de l'ouvrage d'art de l'A36.

Afin d'assurer une meilleure sécurité pour les piétons et une meilleure visibilité pour les automobilistes, un nouveau tracé sera effectué ainsi que la pose de panneaux et l'ajout d'une bordure. Comme il est nécessaire d'attendre le séchage de l'enrobé, le marquage sera réalisé durant la première semaine de septembre.



## MARQUAGE AU SOL DE LA VOIRIE

Le marquage routier a été réalisé ce mois-ci par Signaux Girod (passages piétons, bandes stop, bandes discontinues). Un nouveau marquage au sol a été réalisé rue des Corbais afin de mieux délimiter la voirie.



## ATELIER GRATUIT POUR LES PLUS DE 60 ANS

L'Association Amaelles / Domicile 90 sera présente à Botans :

- **Le jeudi 16 octobre 2025 de 14h30 à 16h30**, afin d'animer un atelier sur la thématique des Ecogestes avec fabrications de 2 produits ménagers écologiques.

**Rendez-vous pour ceux qui le souhaitent à la salle des 3 Fontaines. Nous comptons sur votre présence.**

**Inscriptions en mairie aux heures d'ouverture.**



## OPERATION BRIOCHES DE L'ADAPEI

L'opération brioches aura lieu du **mercredi 8 au samedi 11 octobre prochain.**

Une brioche contre un don de 6 euros pour soutenir les projets associatifs pour les personnes en situation de **handicap intellectuel ou psychique.**



## SALLE DES FETES / REMPLACEMENT DE LA CUISINIERE

La cuisinière vétuste de la salle des fêtes a été remplacée par un nouvel équipement.



## NUISANCES SONORES

Pour rappel, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12 h et de 14h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h seulement.



## **BRULAGE DES DECHETS VERTS**

Pour rappel, le brûlage des déchets verts est interdit :

- **pour les particuliers**

Les règlements sanitaires départementaux interdisent le brûlage à l'air libre de tous les déchets ménagers, comprenant les déchets verts des ménages.

- **pour les professionnels**

Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion sans mettre en danger la santé humaine, sans créer de nuisance pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore et tout en respectant la hiérarchie des modes de traitement.



## **MOUSTIQUE TIGRE**

Le moustique tigre est désormais présent en Bourgogne-Franche-Comté. Il pond dans les petites zones d'eaux stagnantes autour des habitations.

Adoptez les bons gestes : videz les coupelles et contenants après chaque pluie, rangez les objets qui peuvent retenir l'eau, nettoyez les gouttières et couvrez les récupérateurs d'eau. Ensemble, limitons sa prolifération !

Pour plus d'information : <https://www.pm-nordfranchecomte.eu/un-ete-sans-piqure/>



## ALERTE SECHERESSE RENFORCEE

Le département du Territoire de Belfort est placé en alerte sécheresse renforcée à compter du 18 août et ce, pour une durée de 2 mois.

Mesures principales de restrictions :

- L'arrosage des pelouses et massifs fleuris est interdit sauf avec système de goutte à goutte
- L'arrosage des jardins potagers est interdit de 8 heures à 20 heures.
- Le lavage des véhicules est interdit chez les particuliers.
- Le remplissage des piscines de plus d'1m3 est interdit (sauf remise à niveau nocturne).

La liste complète des restrictions est affichée en Mairie.



## HORAIRES DU TRANSPORT SCOLAIRE / ECOLE MATERNELLE ET PRIMAIRE

CIRCUITS ET HORAIRES DE RAMASSAGE VALABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

POUR UN BUS COMMUN ECOLE MATERNELLE ET RPI PRIMAIRE

**CIRCUIT BERMONT - SEVENANS - BOTANS - DORANS**

### **LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI**

#### ALLER

BERMONT Centre	7 h 58	12 h 58	Arrivée du bus
BERMONT Centre	8 h 00	13 h 00	prise en charge maternelle + primaire + accompagnatrices
SEVENANS Fromenteaux	8 h 06	13 h 06	prise en charge maternelle + primaire
SEVENANS Mairie	8 h 10	13 h 10	prise en charge maternelle + primaire
BOTANS Port	8 h 15	13 h 15	prise en charge maternelle + primaire
BOTANS Centre	8 h 18	13 h 18	prise en charge maternelle + primaire
DORANS Ecole	8 h 24	13 h 24	Descente : maternelle + primaire + accompagnatrices

#### RETOUR

DORANS Ecole	11 h 25	16 h 25	Arrivée du bus
DORANS Ecole	11 h 29	16 h 29	prise en charge maternelle + accompagnatrices
DORANS Ecole	11 h 32	16 h 32	prise en charge des enfants du primaire
BOTANS Centre	11 h 36	16 h 36	descente : maternelle + primaire de Botans
BOTANS Port	11 h 38	16 h 38	descente : maternelle + primaire de Botans
SEVENANS Mairie	11 h 48	16 h 48	descente : maternelle + primaire de Sevenans
SEVENANS Fromenteaux	11 h 52	16 h 52	descente : maternelle + primaire de Sevenans
BERMONT Centre	11 h 58	16 h 58	descente : maternelle + primaire de Bermont + accompagnatrices

*Il est demandé aux parents et enfants d'être présents à l'arrêt de bus quelques minutes avant son arrivée*